



Assurances Bernier & Filles

Assurance responsabilité civile protection PME

*Programme d'assurances proposé aux
Responsables de service de garde éducatif en milieu familial*

Couvertures d'assurances de
« Assurances Bernier & Filles »
offertes par l'entremise du *Regroupement des CPE Côte-Nord*

- ☉ Responsabilité civile - limite 10 000 000\$
- ☉ Assurance des pertes d'exploitation - selon la perte réelle subie
- ☉ Crime 1.0 - Détournement Formulaire 111.1
- ☉ Biens professionnels - limite 40 000\$

**** Une seule prime annuelle de 273.70\$ s'applique de 1 à 9 enfants ****

*Pour plus d'informations, veuillez consulter la
Foire aux questions d'Assurances Bernier & Filles
En [cliquant ici](#)*

Pourquoi choisir l'assurance du RCPECN au lieu de mon assurance personnelle ou toute autre proposition ?

Assurances Bernier & Filles

OUTIL COMPARATIF D'ASSURANCE



La prime vous semble inadéquate ?

Voici une liste de questions pour vous aider à comparer.

Posez ces questions à tout autre assureur pour vous assurer d'une couverture adéquate pour votre service de garde.

QUESTIONS	AVEC NOUS	AUTRES ASSUREURS
Est-ce que je suis assuré(e) en responsabilité civile pour une limite de 10 000 000 \$?	✓	Disponible chez nous uniquement
Est-ce que je suis assuré(e) pour 9 enfants ?	✓	Difficile à obtenir
Est-ce que mes biens professionnels sont assurés à la valeur à neuf (ex. : couchette, matelas, jouet) ?	✓	?
Est-ce que la perte d'exploitation suite à un sinistre est assurée ?	✓	?
Est-ce que je suis assuré(e) pour les frais d'avocat ainsi que ma perte de revenus en cas d'acquittement ou accusation retirée pour cas de sévices (actes de violence ou d'abus sexuels) ?	✓	Disponible chez nous uniquement
Est-ce que je suis assuré(e) pour les frais supplémentaires si je dois relocaliser mon service de garde par exemple, suite à un sinistre couvert ?	✓	?
Est-ce que je suis assuré(e) lors des sorties éducatives ?	✓	?
Est-ce que les employés(es), les bénévoles, les remplaçants (es), les assistants(es) sont assurés(es) ?	✓	?
Est-ce que je suis assuré(e) si je donne des médicaments ou des premiers soins ?	✓	?
Est-ce que je suis assuré(e) si j'ai un enfant handicapé ou allergique ?	✓	?
Est-ce que je suis assuré(e) en cas d'intoxication alimentaire ?	✓	?
Est-ce que je suis assuré(e) si mon animal blesse un enfant ?	Oui Voir le communiqué de l'assureur qui exige que votre animal ne soit pas en contact avec les enfants	Difficile à obtenir

Quoi faire en cas :

- ✓ D'incident au service de garde ? Remplir le rapport d'incident et nous le faire parvenir par courriel : info@bernier.ca.
- ✓ D'accident automobile avec les enfants, à qui je m'adresse ?
 - Dommages corporels : La Société de l'Assurance Automobile du Québec
 - Dommages matériels : votre propre contrat d'assurance automobile.
- ✓ De réclamation, à qui je m'adresse ? <https://bernier.ca/faq>

Les présentes procédures, politiques, offres d'emploi et processus sont la propriété exclusive d'Assurances Bernier & Filles et la reproduction ou la divulgation de celles-ci, totale ou partielle, est strictement interdite sans son autorisation expresse.

C'est simple!



Assurances Bernier & Filles

Assurance responsabilité civile et Assurance PME *** Foire aux questions ***

1. Je suis une nouvelle RSGE et je désire souscrire les assurances du Regroupement des CPE Côte-Nord (RCPECN)...
 - ☀ Communiqué avec nous au 1-866-795-3567 poste 2
 2. Est-ce que je suis assurée si...
 - ☀ Pour toutes questions concernant les couvertures d'assurances, veuillez consulter la "Foire aux questions" d'Assurances Bernier et filles au <https://abernier.ca/faq#rsge>. Vous pouvez aussi communiquer avec un courtier par courriel au info@abernier.ca
 3. Est-ce que je dois aviser si j'augmente à 9 enfants?
 - ☀ Tel que mentionné sur la lettre de renouvellement et le formulaire d'adhésion:
****Une seule prime s'applique de 1 à 9 enfants****
 4. Est-ce que mon assistante est assurée?
 - ☀ Tel que mentionné dans le « résumé des garanties » que nous vous avons transmis, les assurées supplémentaires sont incluses (Employées et bénévoles, conjoints, remplaçantes et assistantes).
 5. Il est arrivé un incident à un enfant, que dois-je faire?
 - ☀ Vous devez compléter le formulaire d'incident en [cliquant ici](#) et le transmettre par courriel à info@abernier.ca ou par télécopieur (fax) au 418-626-5676.
-

PAIEMENT :

6. Comment est-ce que je peux payer la prime d'assurances?
 - ☀ Voir les **modes de paiements** en [cliquant ici](#)
7. J'essaie de payer en ligne et ça ne fonctionne pas car :
 - ☀ Mon adresse courriel n'est pas associée à aucun dossier :
 - veuillez inscrire le numéro de client qui se trouve sur la facture que vous avez reçue qui commence par 09;
 - ☀ J'ai un message d'erreur :
 - si possible, veuillez utiliser un ordinateur plutôt qu'un cellulaire ou une tablette;
 - videz votre historique de navigation, redémarrez votre ordinateur, attendez 30 minutes et réessayez;
 - changez de navigateur – Google Chrome, Explorer, Eternet, Firefox ou autre;
 - si vous n'avez pas d'ordinateur, redémarrer votre cellulaire ou votre tablette.

8. Pourquoi le montant que j'ai payé est différent de celui indiqué sur le certificat?

- La prime d'assurances est de 230\$
 - À ce montant, s'ajoute une taxe de 9% (applicable seulement aux assurances)
 - + les frais d'administration de 20,00\$ + TPS-TVQ
 - Si vous avez effectué votre paiement via notre site Internet, des frais additionnels d'environ 3% se sont ajoutés. Veuillez conserver votre confirmation de paiement pour vos impôts.
-

FORMULAIRE DE RENOUELEMENT :

9. Il n'y a plus de « **formulaire de renouvellement** » à compléter. Si vous payez par chèque, inscrivez votre nom et votre numéro de client 09-_____ qui se trouve sur votre facture.

FORMULAIRE D'ADHÉSION:

10. J'ai payé sur le site Internet du RCPECN, est-ce que je dois quand même compléter le **formulaire** d'adhésion?

- OUI, ce formulaire est obligatoire.

11. De quelle façon je peux vous transmettre le **formulaire** complété?

- Par fax au 1-418-295-1467;
 - Par courriel au assurances@rcpecn.com (nous acceptons les photos si c'est plus facilitant pour vous);
 - Ou par la poste au 525, boul. Blanche, Baie-Comeau Qc G5C 2B2
-

CERTIFICAT :

12. J'ai payé sur le site Internet, dans combien de temps est-ce que je recevrai mon certificat?

- Habituellement**, vous le recevez dans les 24 heures qui suivent la réception du paiement à nos bureaux. **Par contre, en période de renouvellement, ça peut être un peu plus long.**

13. J'ai payé le renouvellement avec un chèque postdaté. Quand est-ce que je vais recevoir mon **certificat**?

- Dès que nous recevons le chèque à notre bureau, nous vous transmettons votre certificat par courriel ou par la poste selon votre préférence.

14. Est-ce que vous envoyez mon **certificat** directement à mon bureau coordonnateur?

- NON**, tel que mentionné dans le courriel (ou lettre) que vous avez reçu, nous vous transmettons votre certificat d'assurance par courriel ou par la poste, selon le mode de communication choisi. C'est à vous de le transmettre à votre bureau coordonnateur ainsi qu'à votre assureur habitation.
-

JE FERME MON SERVICE DE GARDE :

15. J'ai fermé mon service de garde, je n'ai donc pas besoin de renouveler mes assurances!
☼ **VOUS DEVEZ QUAND MÊME COMPLÉTER LE FORMULAIRE D'ANNULATION** et le transmettre par courriel au assurances@rcpecn.com ou par fax au 1-418-295-1467 ou par la poste au 525, boul. Blanche, Baie-Comeau Qc G5C 2B2.
16. Je ferme mon service de garde dans quelques mois, est-ce que je peux payer pour cette période seulement?
☼ **NON**, vous devez renouveler pour un an et... (voir la question 17).
17. Je ferme mon service de garde, est-ce que j'ai droit à un remboursement?
☼ **OUI, VOUS DEVEZ ATTENDRE QUE VOTRE SERVICE DE GARDE SOIT DÉFINITIVEMENT FERMÉ**, compléter le formulaire d'annulation et nous le transmettre, accompagné d'un spécimen de chèque, en indiquant la date de résiliation. Ce formulaire se trouve dans la section Assurances RSGE de notre site Internet au www.rcpecn.com ou en appelant au 1-866-795-3567 poste 2. Les frais d'administration ne sont pas remboursables.
-

JE N'AI PAS TROUVÉ L'INFORMATION QUE JE RECHERCHE :

→ Consultez la foire aux questions d'Assurances Bernier et filles en [CLIQUANT ICI](#)

NOTE :

Assurances Bernier & Filles offrent aussi les produits d'assurances habitation, automobile, chalet, VR, bateau. Pour toute demande de renseignements, n'hésitez pas à communiquer avec eux par courriel au info@abernier.ca

Merci de votre coopération
Le RCPECN

